



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 155-20 C

**Objet :** *RS - Tarifs au 1er janvier 2021 - Contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public*

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Gaetan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

- conseillers excusés : 10

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Isabelle Dunod - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 155-20 C

objet **RS - Tarifs au 1er janvier 2021 - Contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que les communes sont régulièrement sollicitées pour l'intégration des réseaux humides dans le domaine public.

Les communes font alors appel au service des eaux afin d'obtenir une évaluation des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales concernés, pour éviter la prise en charge d'équipements anciens nécessitant des travaux de rénovation qui seraient du ressort financier de Grand Chambéry.

Le temps passé et les prestations effectuées par les agents de la Communauté d'agglomération pour établir un diagnostic de réseaux privés sont facturés : corrélation acoustique sur les réseaux d'eau potable, inspection visuelle (contrôle de présence de bornes compteurs en limite des lots, de l'état des chambres de vannes, des matériaux, des bouches à clé...), inspection vidéo et essais d'étanchéité sur les réseaux d'assainissement, diagnostic des postes de refoulement et des ouvrages d'eaux pluviales, puis établissement d'un rapport faisant état de la situation et d'éventuelles prescriptions techniques dans le but d'intégrer dans le domaine public des réseaux sains.

La procédure est la suivante.

1. Préalablement à toute étude, le demandeur (lotisseur, association syndicale, opérateur) doit fournir le plan de récolement des réseaux et les notices techniques décrivant les caractéristiques des ouvrages existants (poste de refoulement, dispositif de gestion des eaux pluviales...). Le cas échéant, le demandeur fait appel à un bureau d'études ou un bureau de géomètres pour obtenir ces documents.
2. Les frais d'étude du dossier sont facturés au demandeur, ainsi que toutes les prestations réalisées par le service des eaux.
3. Les contrôles des réseaux d'eau potable sont assurés par Grand Chambéry, les agents du service des eaux étant seuls habilités à intervenir compte tenu des manœuvres nécessaires sur le réseau pouvant avoir une incidence sur la distribution de l'eau potable. Cette prestation est facturée.
4. Les contrôles de réseaux d'eaux usées (inspection caméra et essais d'étanchéité) et d'eaux pluviales (inspection caméra) sont réalisés par une société spécialisée au choix du demandeur.
5. L'instruction du dossier par Grand Chambéry peut aboutir à des préconisations et demandes de travaux à réaliser préalablement à l'intégration des réseaux dans le domaine public. Le suivi de ces travaux peut s'accompagner de visites de contrôle, facturées selon la tarification des frais de déplacement.

Pour 2021, l'augmentation proposée est de 2 %, comme le prévoit la prospective tarifaire 2020-2026.

	Tarifs 2021 HT
Forfait instruction du dossier (eau potable et assainissement)	194,00 €
Forfait par ouvrages spéciaux (poste refoulement, bassin rétention...)	194,00 €
Contrôle réseaux eau potable	
< 5 lots	194,00 €
de 5 à 15 lots	388,00 €
> 15 lots	776,00 €

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 17 novembre 2021,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** les tarifs ci-dessus pour le contrôle préalable des réseaux humides avant intégration dans le domaine public, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 155-20 C

**Objet de l'acte** : RS - Tarifs au 1er janvier 2021 - Contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public

**Thème Préfecture** : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 5 - Tarification eau et assainissement

**Date de l'acte** : 17 décembre 2020

**Annexe(s)** :

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20201217-lmc1H24630H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H24630H1

**Date de transmission en Préfecture** : 21 décembre 2020

**Date de réception en Préfecture** : 21 décembre 2020

**Période d'affichage** : du au